

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Séance du 25 mai 2023

Date de convocation : 16/05/2023

Date d'affichage : 26/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai à vingt et une heure, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, Mme BONNETERRE Alexandra, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. CHEVALIER David, M. COURTIoux-DELAGÉ Mathieu, M. GEMEAU Stéphane, M. PAGNOUX Romain, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Excusés : Mme FETIS Sandrine

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

Objet : solde marché accessibilité

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la mise en accessibilité du bâtiment mairie-écoles-salle des associations, bibliothèque en date de 2017 des travaux étaient restés inachevés, à savoir la fourniture et la pose de la rampe PMR d'un montant de 765 € HT pour la société Danglade et la partie signalétique d'un montant de 2 905 € HT pour la société Labrousse car le conseil municipal de l'époque souhaitait au préalable procéder à un nouvel enrobé sur la terrasse.

Ces travaux, non concernés par le marché public ont été réalisés. Les travaux du marché n'étant pas achevés, il n'est pas possible de lever les retenues de garanties de 1514.74 € pour l'entreprise Danglade et 406.51 € pour l'entreprise Labrousse. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide de faire procéder à la fin des travaux,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire au solde de ce marché.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que ce dessus,

Pour extrait conforme en mairie,

Le 8/06/2023,

Le Maire, David CHEVALIER,

Le MAIRE

David CHEVALIER

